



Conseil économique et social

Distr. générale
9 mai 2018

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Trente-septième réunion

Addis-Abeba, 11 et 12 mai 2018

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Questions statutaires

Nouvelles orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique : Pour une Afrique autonome et transformée – passer des idées à l'action

Note de la Secrétaire exécutive

A. Contexte

1. L'année 2018 marque le sixantième anniversaire de la création de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). L'occasion se prête à une réflexion sur le rôle à jouer par la Commission, en tant que protagoniste du paysage institutionnel africain, face aux défis que présente le développement du continent. Ces six décennies accomplies sont également l'occasion de faire le point sur les réalisations de la Commission et d'anticiper son parcours vers un cap d'où elle pourra répondre aux priorités et aspirations de ses États membres.

2. Au fur et à mesure qu'elle s'acquittait de son mandat, la CEA s'est livrée à des relevés périodiques de l'état du développement africain, imprimant à sa structure organisationnelle une variété de transformations et de renouvellements qui lui ont permis de rester au diapason des besoins et des aspirations de ses États membres, et de répondre aux exigences et aux difficultés qui se faisaient jour. La dernière restructuration, entreprise en 2013, a réorienté ses programmes pour mieux les adapter au projet de transformation de l'Afrique. Depuis 2013, toutefois, les sphères mondiales et régionales ont connu des évolutions marquantes qui appellent aujourd'hui des réformes supplémentaires au sein de la Commission, afin qu'elle puisse s'acquitter efficacement de ses mandats et répondre aux besoins changeants de ses États membres.

B. Logique du repositionnement stratégique de la Commission

3. Une décennie après la crise économique et financière mondiale, l'Afrique connaît un nouvel environnement macroéconomique. Les pays qui attiraient d'énormes volumes d'investissements directs étrangers ont vu tarir ces flux. Les pays africains exportateurs de pétrole qui avaient bénéficié de

* E/ECA/COE/37/1.

cours pétroliers en hausse ont essuyé de graves revers économiques. L'environnement macroéconomique est également mis à rude épreuve par les changements affectant les politiques intérieures des pays émergents qui, comme la Chine, ont entrepris de rééquilibrer leurs sources de croissance. La croissance économique africaine s'est redressée en 2017, mais elle est encore très en deçà des valeurs à deux chiffres capables de soutenir la transformation structurelle du continent.

4. Le modèle que suit cette croissance régionale et la qualité qu'elle présente font que de grands segments de la population restent en proie à la pauvreté et à la vulnérabilité. Les profondes inégalités qui perdurent à travers le continent ont des conséquences économiques, sociales et politiques. À long terme, ces conséquences risquent de compromettre la croissance économique, la productivité et le développement des marchés, et de créer par la même occasion des conditions favorables au conflit ouvert et à l'agitation sociale, comme dans le cas récent de certains pays africains, dont ceux de l'Afrique du Nord qui ont connu le Printemps arabe. On s'accorde de plus en plus à reconnaître la nécessité urgente d'assurer une croissance durable qui profite à tous.

5. L'Afrique ne pourra se développer et évoluer que si elle opère la transformation structurelle et la diversification de ses économies. La structure actuelle de ses exportations de marchandises, dominée par les produits de base non transformés, n'est pas de nature à produire le niveau de développement escompté. Les pays africains doivent diversifier leurs sources de croissance afin de réduire la vulnérabilité de leurs économies aux chocs endogènes et exogènes.

6. Pour que l'Afrique puisse obtenir les résultats visés par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, un changement important s'impose dans la compréhension, le traitement et la création des conditions nécessaires à un environnement macroéconomique porteur de croissance. Ce changement ne doit pas aborder le développement sous l'angle restreint de la stabilisation et de la croissance au sens strict, mais selon une perspective multisectorielle intégrée.

7. L'Afrique doit renforcer les ressources propres dont elle dispose pour s'attaquer aux questions macroéconomiques qui l'empêchent de réaliser une croissance plus équitable et durable. La capacité du continent de surmonter les défis nouveaux et naissants est fonction de sa capacité de stabiliser et de faire croître ses économies, essentiellement en mobilisant ses propres ressources. Pour ce faire, les gouvernements africains doivent mettre en place des systèmes de gouvernance solides, équipés pour appuyer efficacement la gestion du secteur public, mobiliser les ressources nationales, combattre les flux financiers illicites et réformer les politiques fiscales.

8. Pour être en mesure de prospérer dans un environnement mondial changeant et dynamique, les pays africains doivent absolument se doter de robustes systèmes de gouvernance au sein desquels l'autorité de l'État est perçue comme légitime et le comportement attendu des agents comme prévisible. La présence de tels systèmes de gouvernance ferait également de l'Afrique un continent attrayant où les gens seraient heureux de vivre, de travailler et d'investir.

9. Le rôle du secteur privé dans le financement du développement de l'Afrique continuera de gagner en importance. Ce secteur peut fournir au continent les moyens novateurs et efficaces dont il a besoin pour se doter des infrastructures et des autres solutions qui lui font défaut. Plus important encore est le fait qu'en s'appuyant sur le financement privé, l'Afrique pourra mobiliser les billions de dollars nécessaires à l'accélération de son développement par la diversification de son économie et l'amélioration de sa compétitivité. À cette

fin, il faudra mettre en place des marchés financiers robustes et créer un environnement favorable au développement du secteur privé, en particulier dans les domaines foncier, agricole, énergétique et infrastructurel. En tirant parti du secteur privé, l'Afrique peut repousser les limites de la production des biens et services, se doter d'économies nationales durables, créer des emplois et mettre à profit son dividende démographique.

10. Le niveau de la pauvreté et des inégalités, de quelque manière qu'il est mesuré, reste très élevé dans la majeure partie du continent. L'accélération du rythme de réduction de la pauvreté et des inégalités persistantes dans l'ensemble du continent stimulera la croissance économique, améliorera la productivité et élèvera les niveaux de vie. Il existe une nécessité de plus en plus urgente de faire en sorte que les politiques mises en œuvre en Afrique soient plus inclusives et qu'elles répondent aux besoins des jeunes et des femmes.

11. L'engagement des gouvernements africains à mettre en œuvre le programme d'intégration régionale, notamment par la création de la Zone de libre-échange continentale africaine et l'exécution du Plan d'Action pour l'intensification du commerce intra-africain, se manifeste à une échelle suffisante pour attirer le secteur privé. Complétée par d'autres grands programmes et stratégies, comme le Programme détaillé pour le développement agricole en Afrique, le Programme de développement des infrastructures en Afrique, le Plan d'Action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique et la Stratégie africaine pour la science, la technologie et l'innovation, la Zone de libre-échange établit un cadre essentiel pour attirer et exploiter les investissements du secteur privé, optimiser la production économique et combler les fossés de productivité des économies africaines.

12. Les changements climatiques, l'environnement et la gestion des ressources naturelles offrent des atouts au continent pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable. La réalisation de nombreux objectifs est directement ou indirectement liée à une gestion durable des ressources naturelles, qui promeuve des économies, des sociétés et des écosystèmes sains. Les efforts que fait l'Afrique pour réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 se heurtent à de graves difficultés dues aux changements climatiques. Le continent doit réellement prendre en compte dans ses processus de planification du développement l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci. Il s'agit là d'un impératif, si le continent veut réduire sa vulnérabilité et renforcer sa résilience aux effets des changements climatiques. Aller de l'avant dans la mise en œuvre des contributions prévues déterminées au niveau national, requise par l'Accord de Paris, permettrait aux pays africains de réduire leurs émissions à l'avenir et de contribuer aux efforts de la communauté internationale visant à lutter contre les changements climatiques. Tout en tirant parti de son patrimoine naturel, des nouvelles technologies et de la mise en place de nouvelles infrastructures, en en faisant des moyens de créer de la richesse et de renverser la tendance à l'épuisement des ressources pour mobiliser celles-ci aux fins du développement de l'Afrique et de la diversification de ses économies, les pays africains doivent aussi réformer leurs politiques pour renforcer l'économie verte, en promouvant en même temps une intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

13. Les données et les statistiques sont des éléments cruciaux du processus de développement. Un consensus s'est dégagé quant aux aspirations qui doivent être celles du développement africain au regard du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Le processus de mise en œuvre et de suivi de ces deux programmes intégrés doit pouvoir reposer sur une politique des données instaurant un régime et une architecture efficaces en la matière. Pour mener à bien la révolution des données essentielle à la prise de décisions, à la planification et aux activités de suivi et d'examen afférentes aux deux

programmes en Afrique, il faudra affecter des ressources supplémentaires et des capacités renforcées à la collecte, la conservation, la mise à disposition et l'analyse de données fondées sur des systèmes statistiques solides.

14. La contribution de la CEA à l'exécution du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 s'articule autour des trois aspects essentiels de l'action de la Commission, sa fonction de mobilisation, sa fonction de centre de réflexion et sa fonction opérationnelle – comme énoncé ci-après :

a) *La fonction de mobilisation* de la CEA consiste à convoquer, à l'échelle régionale et à des fins spécifiques, des plateformes intergouvernementales et multipartites largement ouvertes à l'appropriation par les États membres, les organismes régionaux et les banques de développement, et permettant de dégager des cadres d'orientation, des normes et des plans d'action concertés en matière de développement, ainsi que de consolider le multilatéralisme aux niveaux régional et sous-régional ;

b) *La fonction de centre de réflexion* de la CEA est celle d'une institution qui entreprend des études et des analyses multisectorielles favorisant l'intégration des trois piliers du développement durable tout en promouvant l'apprentissage par les pairs, la pensée originale et la prise de conscience en matière de politique publique, et en stimulant les liens et synergies intersectoriels ;

c) *La fonction opérationnelle* de la CEA est une fonction de conseil en matière de politique nationale qui se traduit par la fourniture aux États Membres, en collaboration avec le système des Nations Unies agissant au niveau national, d'un appui direct, fondé sur la demande, dans les domaines se rapportant aux activités normatives et analytiques de la Commission.

C. Processus d'examen

15. Sur la base de l'analyse qui précède, compte dûment tenu des conditions de développement qui configurent la région, et conformément à ses propres mandats, la CEA a entamé en septembre 2017, sous la direction de sa nouvelle Secrétaire exécutive, un processus de réflexion, de consultation et d'anticipation. Plusieurs examens stratégiques ont été entrepris dans le cadre de ce processus, afin de réorienter les activités de la Commission vers un appui efficace à la mise en œuvre et au suivi du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, de l'Agenda 2063, du nouveau cadre Union africaine-ONU pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, et du cadre conjoint ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité.

16. Une série de consultations ont aussi été menée avec les parties prenantes, y compris les chefs d'État et de gouvernement, les ministres des finances et de la planification, les ministres des affaires étrangères, les ambassadeurs africains à Addis-Abeba, les organisations partenaires – dont l'Union africaine et la Banque africaine de développement –, les partenaires bilatéraux et les fonctionnaires de la CEA. À l'issue de ce processus de réflexion et de consultation est apparue la nécessité de réorienter la direction stratégique de la Commission de sorte que celle-ci puisse tirer parti des possibilités qui se présentent, s'occuper des défis auxquels fait face l'Afrique et accomplir efficacement ses propres mandats.

D. Pour une Afrique autonome et transformée – passer des idées à l'action

17. La vision de la CEA, qui s'articule autour de la formulation d'idées et d'actions de nature à favoriser l'avènement d'une Afrique autonome, inclusive et transformée, est éclairée par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Sa réalisation repose sur les trois fonctions fondamentales de la CEA, à savoir sa fonction de centre de réflexion, sa fonction fédératrice et sa fonction opérationnelle

18. L'objectif général consiste à apporter un appui au continent pour lui permettre de faire face avec efficacité à l'un des défis majeurs auquel il se trouve confronté, à savoir la création d'emplois. Avec plus de la moitié des emplois du continent dans le secteur informel, ce défi revêt une importance particulière en termes de fiscalité et de niveaux de la pauvreté.

19. Pour concrétiser sa vision, la CEA se concentrera sur les cinq orientations stratégiques suivantes :

a) Promouvoir son rôle d'institution du savoir de premier plan qui s'appuie sur sa position privilégiée pour proposer des solutions globales au continent ;

b) Élaborer des programmes de développement durable pour accélérer la diversification économique et l'industrialisation de l'Afrique ;

c) Trouver des solutions innovantes pour financer une infrastructure durable – sur les plans humain, matériel et social – au service de la transformation de l'Afrique ;

d) Proposer des solutions à des problèmes transfrontières, en mettant l'accent sur l'inclusion sociale ;

e) Élaborer des solutions régionales à des problèmes de gouvernance de dimension mondiale et renforcer les connaissances permettant de relever les défis qui attendent les générations futures d'Africains.

20. Aussi les programmes de la Commission mettent-ils l'accent sur l'appui à un environnement macroéconomique favorable à la croissance, grâce aux priorités ci-après :

a) Éliminer la pauvreté et lutter contre les inégalités ;

b) Réaliser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ;

c) Attirer l'investissement du secteur privé au moyen d'institutions de marché telles que l'historique Zone de libre-échange continentale africaine ;

d) Structurer les projets et exploiter le rôle et les ressources du secteur privé, et libérer le potentiel de l'environnement des affaires ;

e) Promouvoir les modèles de développement économique vert et bleu à travers l'énergie, les ressources naturelles ainsi que l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets ;

f) Développer la mobilisation des ressources nationales en tant que moyen de financement à long terme du développement durable ;

g) Établir une architecture décisionnelle éclairée par les données ;

h) Mettre en place un système de gouvernance solide.

21. Dans ses activités, la CEA a l'intention d'aller au-delà de l'accent mis sur le secteur public, et d'inclure activement dans ses modalités de fonctionnement des idées et actions visant à approfondir et à développer le secteur privé, en particulier le secteur privé national. Cet objectif pourrait être

atteint par le recours au secteur privé en tant que moteur d'une production et d'une productivité accrues, et en tant que source de moyens nouveaux de financer le développement. La Commission s'emploiera par conséquent à renforcer sa collaboration avec le secteur privé en faveur de politiques tendant à créer un environnement propice à ce secteur.

22. La CEA travaillera également en collaboration avec les États membres aux aspects tant normatifs que pratiques de leur édification étatique, par la mise en place de solides systèmes de gouvernance, en particulier s'agissant de pays en conflit ou sortant d'un conflit, dans le but d'en renforcer la résilience et, partant, d'y prévenir de nouvelles crises.

23. Au vu des aspirations qui précèdent, les sous-programmes de la CEA devront donc être revus compte dûment tenu des avantages comparatifs et des priorités programmatiques de la Commission. En conséquence de quoi son programme de travail général s'agencera autour des neuf sous-programmes interdépendants et complémentaires que voici :

a) *Macroéconomie et gouvernance* : ce sous-programme sera élargi au traitement des questions de gouvernance économique et aura pour objectif d'aider les États membres africains dans les efforts qu'ils déploient pour accélérer leur transformation économique et leur développement inclusif ;

b) *Intégration régionale et commerce* : ce sous-programme sera axé sur l'objectif central d'une coopération et d'une intégration régionales efficaces entre les États Membres, appuyant les efforts visant à approfondir les marchés régionaux, à stimuler le commerce intra-africain, à accélérer l'industrialisation et à faire face aux défis de la transformation structurelle ;

c) *Développement du secteur privé et financement* : ce nouveau sous-programme aura pour objectif d'aider les États Membres à parvenir à une croissance et à une transformation économiques soutenues en tirant parti de la contribution et des ressources du secteur privé et en mettant l'accent à cet égard sur l'accroissement de l'investissement du secteur privé dans l'infrastructure, l'énergie et les services, sur la promotion des financements innovants pour le développement des marchés de capitaux, sur l'attractivité aux investissements et sur un environnement plus propice aux affaires ;

d) *Données et statistiques* : ce sous-programme poursuivra ses activités destinées à améliorer la production, la diffusion et l'utilisation de données et de statistiques africaines de grande qualité et comparables, mettant la connaissance des faits au service de la prise de décisions, de la planification, de l'exécution, du suivi et de l'établissement de rapports dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

e) *Changements climatiques, environnement et gestion des ressources naturelles* : ce sous-programme aura pour rôle essentiel d'appuyer la bonne gestion des ressources naturelles du continent, la réduction des effets néfastes des changements climatiques par l'adoption de transitions écologiques et d'un développement résilient face à ces changements, et l'exploitation des nouvelles technologies dans la perspective d'un développement durable ;

f) *Égalité des genres et autonomisation des femmes* : ce sous-programme abordera les questions émergentes qui ont une incidence sur la situation des femmes et des filles africaines, tout en s'employant à promouvoir et à appuyer les activités des États membres visant à réaliser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ;

g) *Activités sous-régionales de développement* : ce sous-programme sera exécuté par les cinq bureaux sous-régionaux – en Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique du Nord, Afrique australe et Afrique de l'Ouest – qui, forts de leurs spécialisations thématiques individuelles, seront équipés pour aborder

plus efficacement les problèmes de développement auxquels sont confrontés les États Membres au sein de leurs sous-régions respectives ;

h) *Développement et planification économiques* : ce sous-programme sera renforcé pour améliorer la gestion du secteur public et la planification du développement à l'appui de la transformation structurelle des États membres ;

i) *Pauvreté, genre et politique sociale* : l'objectif de ce sous-programme sera précisé afin de tendre à la réalisation, en toute équité, d'un développement humain et social pour tous en Afrique.

24. Les modalités d'exécution seront alignées sur le rôle de la CEA en tant que centre de réflexion sur les politiques, qui se consacre à des activités de recherche et d'analyse multisectorielles reposant sur les trois piliers du développement durable. Elles seront également conformes à la vocation de la Commission en tant qu'instance mobilisatrice de plateformes et de forums, tels que le Forum régional africain pour le développement durable, tendant à l'échange de solutions, à la promotion de l'apprentissage par les pairs et à la formulation d'une voix africaine commune à l'appui du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 sur la scène mondiale. Enfin, les modalités d'exécution seront guidées par la mission de développement des capacités de la Commission, cette mission consistant notamment à appuyer les États membres (par la sensibilisation aux enjeux des politiques, par la recherche de consensus, par l'appui technique et les services consultatifs, et par les mesures de formation) dans les efforts qu'ils déploient pour appliquer les accords, traités, normes et règles auxquels ils ont souscrit sur le plan international.

25. Les cinq bureaux sous-régionaux de la Commission se spécialiseront dans certains domaines, ce qui leur permettra de traiter plus efficacement les sujets de préoccupation et les problèmes de développement auxquels se heurtent les États membres dans leurs sous-régions respectives. Les capacités et les ressources de l'Institut africain de développement économique et de planification seront encore renforcées afin que les États membres puissent bénéficier de la formation et de l'appui nécessaires à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

E. Principaux changements programmatiques

26. Les programmes de la CEA connaîtront les changements suivants :

a) Sous-programme 1 : le volet consacré aux politiques macroéconomiques sera étendu aux questions de gouvernance économique ;

b) Sous-programme 3 : le centre d'intérêt des innovations, des technologies et de la gestion des ressources naturelles sera déplacé vers les changements climatiques, l'environnement et la gestion des ressources naturelles, et le sous-programme lui-même portera le numéro 5 au lieu de 3. L'accent mis sur les innovations et les technologies en tant que facilitateurs du développement sera réorienté pour permettre un appui à tous les domaines du programme ;

c) Un nouveau sous-programme 3 sera créé, qui portera sur le développement du secteur privé et le financement ;

d) Le sous-programme relatif au développement social sera revu pour devenir le sous-programme 9 axé sur la pauvreté, le genre et la politique sociale ;

e) Le travail de la Commission dans le domaine du développement des capacités sera intégré en tant que fonction principale dans l'ensemble des sous-programmes et consistera à produire des idées par la concertation sur les politiques, la fourniture de services consultatifs et d'une assistance technique ;

f) Les cinq composantes du sous-programme 7 axé sur les activités sous-régionales de développement porteront chacune sur un domaine thématique sélectionné en fonction des priorités de chaque sous-région.

F. Conclusion et voie à suivre

27. Le repositionnement de la CEA est entrepris au regard de l'évolution des dynamiques mondiale et régionale, qu'il s'agisse de l'environnement macroéconomique africain, des cadres de développement à l'échelle du monde et du continent, ou des réformes envisagées par l'Organisation des Nations Unies. Les orientations stratégiques et priorités programmatiques proposées, telles qu'elles sont présentées en ces lignes, sont le fruit de consultations approfondies avec un large éventail de parties prenantes.

28. La mise en œuvre de ces propositions contribuera grandement à donner à la Commission les moyens d'aller de l'avant dans son projet de mieux servir ses États membres, moyennant le passage des idées à l'action pour une Afrique autonome et transformée.
